

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 83420143.6

(51) Int. Cl.³: **A 63 H 3/44**

(22) Date de dépôt: 25.08.83

(30) Priorité: 17.09.82 FR 8215828

(43) Date de publication de la demande:
28.03.84 Bulletin 84/13

(84) Etats contractants désignés:
BE DE GB IT

(71) Demandeur: **BERCHET INDUSTRIE S.A. Société Anonyme dite:**
193 Avenue du Lanquedoc
F-66000 Perpignan(FR)

(72) Inventeur: **Subils, André**
53 Chemin des Vignes
F-66000 Perpignan(FR)

(72) Inventeur: **Casagran, Jean**
30 Rue Jean Richépin
F-66000 Perpignan(FR)

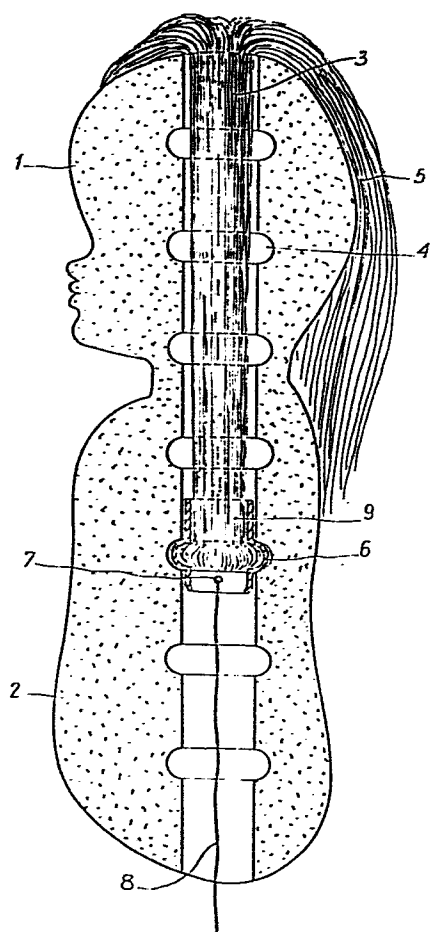
(74) Mandataire: **Laurent, Michel et al,**
20 rue Louis Chirpaz Boîte postale no. 32
F-69131 Ecully Cedex(FR)

(54) **Poupée pourvue de cheveux interchangeables et de longueur variable.**

(57) Poupée ou jouet analogue dont la tête (1) est pourvue d'une chevelure formée d'un ensemble de cheveux (5) reliés à la poupée par des moyens de solidarisation amovibles.

Selon l'invention, cette poupée est caractérisée en ce que lesdits moyens de solidarisation (3-9) sont réglables en des positions différentes correspondant chacune à une longueur de cheveux donnée.

Poupée ou jouet analogue avec chevelure interchangeable.



POUPEE POURVUE DE CHEVEUX INTERCHANGEABLES ET DE LONGUEUR VARIABLE

La présente invention concerne une poupée dont la tête est munie de cheveux.

5 L'un des principaux attraits des poupées réside dans la possibilité pour les enfants d'en changer l'aspect, par exemple en les habillant de manières différentes.

10 Une autre possibilité intéressante consiste à changer la chevelure ou encore le type de cheveux (frisés ou non).

On connaît déjà, par le certificat d'utilité français n° 2 411 618, une poupée munie d'un ensemble de cheveux solidarisés à la tête de la poupée par des
15 moyens de fixation rapide.

Ce dispositif, même s'il permet l'interchangeabilité souhaitée de la chevelure, n'en présente pas moins le désavantage consistant en ce que l'enfant ne peut que couper la chevelure, de sorte que la longueur de cette
20 dernière ne peut varier que dans le sens de la diminution.

En outre, la longueur initiale des cheveux étant limitée, la chevelure, après quelques coupes effectuées par l'enfant, se trouve rapidement très réduite ; ce qui oblige à de nombreux changements d'ensembles de cheveux
25 si l'on veut conserver les possibilités de modification d'aspect.

Dans le brevet français 1 369 752 correspondant au brevet américain 3 162 976, on avait également décrit une poupée comportant une mèche de cheveux qui dépasse
30 à travers une ouverture ménagée à cet effet dans la tête. La longueur de dépassement de cette mèche peut être réglée à volonté par un dispositif approprié. Cette disposition permet certes d'ajuster la longueur de la mèche, mais malheureusement, elle ne permet pas de couper cette
35 mèche ou de modifier la longueur de celle-ci.

La présente invention remédie à cet inconvénient et concerne une poupée, ou jouet analogue, dont la tête est

pourvue d'un ensemble de cheveux amovibles et de longueur variable.

A cette fin, selon l'invention, la poupée ou jouet analogue dont la tête est pourvue d'une chevelure formée d'un ensemble de cheveux reliés à la poupée par des
5 moyens de solidarisation amovibles, est caractérisée en ce que lesdits moyens de solidarisation sont réglables en des positions différentes correspondant chacune à une longueur de cheveux donnée.

10 L'invention sera bien comprise à la lumière de la figure unique annexée, représentant en coupe longitudinale une poupée munie d'un ensemble de cheveux selon l'invention.

La poupée comporte un corps 2 et une tête 1. La
15 chevelure est formée d'un ensemble de cheveux 5 reliés à la poupée par des moyens de solidarisation amovibles constitués d'une douille 9 associée à un conduit 3 dans lequel cette dernière est susceptible de coulisser. Le conduit 3, de forme général cylindrique, traverse le
20 corps 2 et la tête 1 de la poupée. L'ensemble des cheveux dépasse par l'extrémité supérieure du conduit 3, de la tête 1. Le conduit 3 comporte des gorges 4, de forme torique, successives et dans chacune desquelles peut s'engager un bossage 6 annulaire de forme complémentaire
25 disposé sur la douille 9 afin de maintenir celle-ci en translation dans le conduit. Ledit conduit 3 est réalisé avantageusement en une matière déformable au moins radialement, pour permettre le passage de la douille 9 d'une gorge à une autre.

30 On comprend qu'une position donnée de la douille 9 dans le conduit 3 correspond à une longueur donnée de cheveux dépassant de la tête de la poupée. L'enfant peut ajuster cette longueur à sa fantaisie, soit en tirant sur la chevelure 5 elle-même (afin de déplacer
35 la douille vers le haut), soit au contraire en exerçant une traction sur un fil 8 dépassant de l'extrémité inférieure du conduit, solidaire de la douille 9 par un

- 3 -

par un axe 7 par exemple (afin de déplacer la douille vers le bas.

L'enfant peut donc couper à sa guise la chevelure dépassant de la tête, puis lorsqu'il désire retrouver
5 une poupée munie d'une chevelure plus longue, il lui suffit de tirer sur ladite chevelure afin d'allonger la partie de cette dernière dépassant de la tête ; la douille 9, lors de cette traction est entraînée en translation et coulisse dans le conduit 3 grâce à
10 l'élasticité de ce dernier.

Afin de raccourcir la chevelure, sans la couper, l'enfant exerce une traction sur le fil 8, ce qui entraîne la douille 9 vers le bas (selon la figure) et diminue ainsi la partie de l'ensemble des cheveux 5
15 dépassant de la tête 1.

La présente invention permet de conserver l'avantage d'interchangeabilité de la chevelure. En effet, l'ensemble de cheveux peut être désolidarisé aisément de la poupée en tirant soit sur les cheveux, soit sur le
20 fil 8 afin d'extraire la douille 9 du conduit 3. L'enfant a alors la possibilité de placer une autre douille solidaire d'un ensemble de cheveux différents (par leur couleur ou par le type de cheveux) et transformer ainsi l'aspect de sa poupée.

25 On constate ainsi que chaque ensemble de cheveux 5 présente des cheveux de longueur suffisante pour pouvoir subir de nombreuses transformations. Lesdits cheveux sont en toute matière appropriée telle que laine, fibres végétales, synthétiques ou analogue.

30 L'invention permet à l'enfant de posséder une pluralité de douilles, associées chacune à un ensemble de cheveux différents, chaque ensemble de cheveux présentant une réserve de longueur de cheveux suffisante. Ces derniers peuvent être acquis séparément et au fur et à
35 mesure des besoins.

- 4 -

Les moyens de solidarisation de l'ensemble de cheveux 5 sur la poupée ne sont pas limités à l'exemple de la figure annexée. En particulier, la forme et le nombre de gorges et des bossages correspondants peuvent 5 être différents. On peut également réaliser le conduit intérieur en un tube de matière plastique lisse, le long duquel coulisse une douille lisse de diamètre légèrement supérieur afin de provoquer des forces de frottement nécessaires au maintien de ladite douille en une position 10 linéaire donnée à l'intérieur du conduit 3.

REVENDEICATIONS

1/ Poupée ou jouet analogue dont la tête (1) est pourvue d'une chevelure (5) formée d'un ensemble de cheveux relié à la poupée par des moyens de solidarisa-
5 tion amovibles, caractérisée en ce que lesdits moyens de solidarisation (3-9) sont réglables en des positions différentes (4) correspondant chacune à une longueur de cheveux donnée.

2/ Poupée selon la revendication 1, caractérisée
10 en ce que les moyens de solidarisation amovibles et réglables sont constitués d'un conduit (3), intérieur au moins à la tête (1) de la poupée, dans lequel est apte à coulisser une douille (9) solidaire dudit ensemble de cheveux (5), ces derniers (5) dépassant de
15 l'extrémité supérieure du conduit (3) débouchant au sommet de la tête (1).

3/ Poupée selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que l'ensemble des cheveux (5) est lié à la douille (9) par pincement, serrage ou analogue,
20 soit par la base desdits cheveux (5), soit par leur partie médiane repliée.

4/ Poupée selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que les moyens de solidarisation (9) comportent des gorges (4) coopérant avec des bossages (6)
25 d'encliquetage de forme complémentaire.

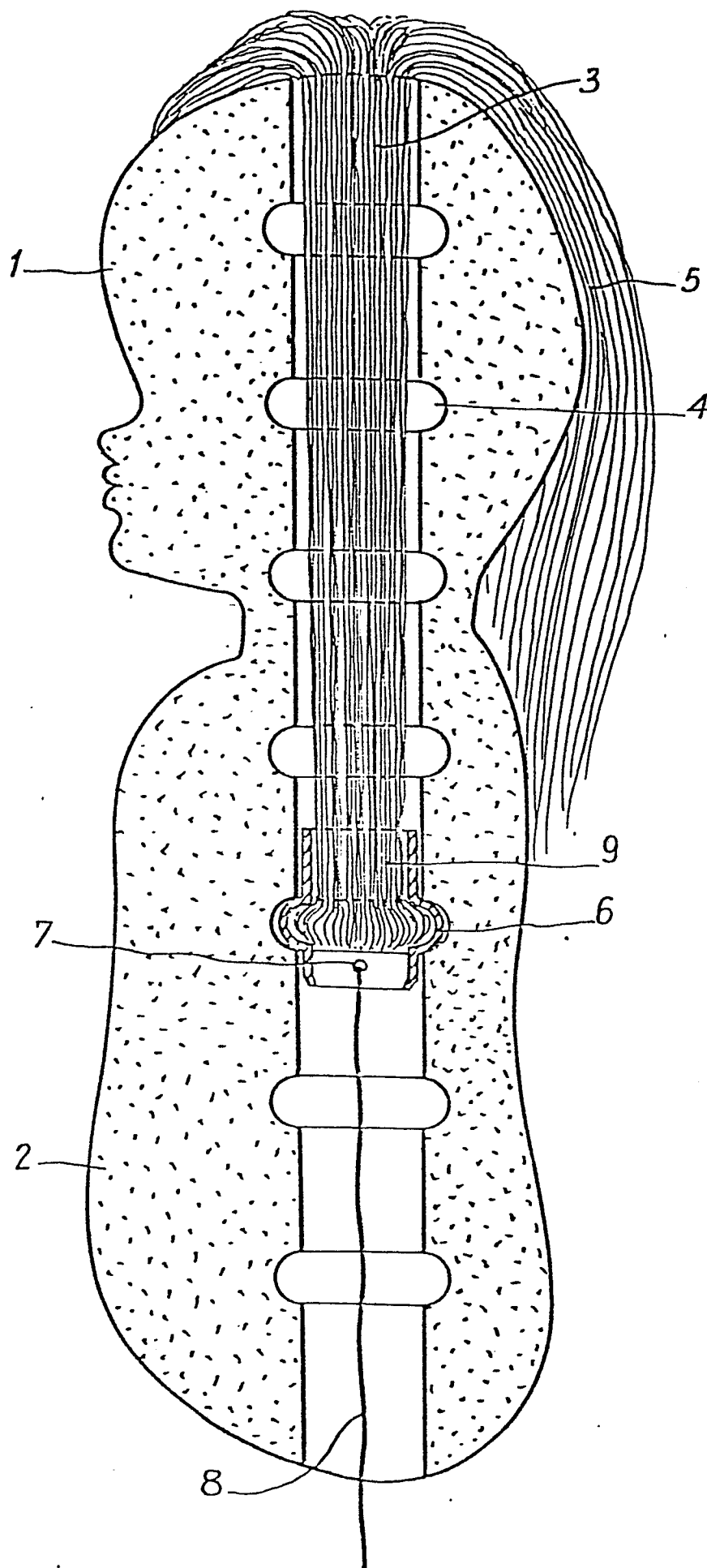
5/ Poupée selon la revendication 4, caractérisée en ce que les gorges (4) sont de forme torique et sont disposées successivement dans le conduit (3), tandis que la douille (9) comporte un bossage annulaire (6) de forme
30 complémentaire auxdites gorges.

6/ Poupée selon l'une des revendications 2 à 5, caractérisée en ce que le conduit (3) est élastiquement déformable radialement.

7/ Poupée selon la revendication 2, caractérisée
35 en ce que le conduit (3) est en outre lisse intérieurement, la douille 9 présentant un diamètre légèrement supérieur au diamètre du conduit (3) au repos, de manière

à permettre par frottement son maintien en une position linéaire donnée à l'intérieur dudit conduit (3).

8/ Poupée selon l'une des revendications 2 à 7, caractérisée en ce qu'elle est traversée longitudinalement par le conduit (3) dont l'une des extrémités débouche au sommet de la tête (1), l'extrémité opposée laissant passage à un organe de préhension (8) tel qu'un fil ou analogue, solidaire de la douille (9) et permettant de faire coulisser celle-ci dans le conduit (3).





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0104124

8413

Numéro de la demande

EP 83 42 0143

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	US-A-3 808 736 (GLASS)		A 63 H 3/44
A	US-A-3 696 551 (UNEEDA)		
A	US-A-3 704 542 (ALSU)		
A	US-A-3 694 957 (MEGO)		
A	US-A-3 834 071 (GLASS)		
A,D	FR-A-1 369 752 (DOLL & TOY)		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
A,D	FR-A-2 411 618 (BELLA)		A 63 H
A,P	FR-A-2 508 812 (ORLI-FIBA)		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 15-12-1983	Examineur VAN BOGAERT J.A.M.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			